



Municipalité
Législature 2016-2021

PREAVIS MUNICIPAL 03/2019

concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 45'200.- TTC pour le remplacement du chauffage du bâtiment de la Laiterie – ***préavis d'urgence***

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La fin d'année 2018 a été marquée par des pannes à répétition de la chaudière du bâtiment de la Laiterie. Cette installation qui date de 1988 est en fin de vie. Nous devons régulièrement faire appel au dépanneur pour la remettre en fonction. Les études ont montré que la seule solution technique envisageable au niveau des coûts et de l'efficacité était le remplacement de la chaudière à mazout actuelle par une pompe à chaleur air-eau.

Coûts des travaux

Description	Montants TTC
Démontage chaudière existante	860.00
Fourniture pompe à chaleur air-eau et ballon ECS	22'000.00
Installation et mise en service	11'200.00
Modification installation électrique	2'000.00
Démontage citerne à mazout	5'000.00
Total intermédiaire	41'060.00
Divers et imprévus (env 10%)	4'140.00
Total TTC	45'200.00

Urgence

La chaudière menaçant de tomber définitivement en panne, son remplacement devient nécessaire de manière pressante.

Financement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante, et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

Amortissement

L'amortissement se fera sur une période de 20 ans.

Décision

En conséquence, la Municipalité, qui a accepté ce préavis en séance le 04 février 2019, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu** le préavis municipal 03/2019,
- Attendu** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Entendu** les rapports des Commissions des finances et des constructions,
- Décide** d'accepter le préavis d'urgence 03/2019 et
d'accorder la demande de crédit d'investissement de CHF 45'200.- TTC
pour le remplacement du chauffage du bâtiment de la Laiterie.

Commugny, le 04 février 2019

Le Municipal responsable : Yves Hermanjat

Au nom de la Municipalité

la syndique

la secrétaire

O. Decré

N. Sereno-Régis